Fiscalité des associations : comprendre les pratiques associatives

Dans le cadre de leur accompagnement, les chargés d'accompagnement associatif peuvent être sollicités sur des questions liées à la fiscalité, notamment concernant les activités lucratives, les obligations fiscales ou les conséquences de certains choix de gestion. Ces questions peuvent être complexes et avoir des incidences importantes sur le fonctionnement et le développement des associations. Cette formation permet de renforcer les connaissances des chargés d'accompagnement associatif sur les principes de la fiscalité associative afin de mieux conseiller les associations dans leurs choix de gestion et de sécuriser leurs pratiques.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les principes de la fiscalité associative, en identifiant les critères de non-lucrativité et les principales obligations fiscales des associations.
- Analyser les situations fiscales des associations accompagnées, en repérant les activités susceptibles d'être soumises aux impôts commerciaux (TVA, impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale) et les risques associés.
- Orienter et accompagner les associations dans leurs démarches fiscales, en identifiant les ressources, les interlocuteurs compétents et les outils permettant de sécuriser leurs pratiques et leurs décisions de gestion.

Public et pré-requis

Public visé : Toute personne en situation d'accompagnement d'associations ou de porteurs de projet ESS ayant une expérience d'au moins un an à un poste de chargé.e d'accompagnement.
Pré-requis : Aucun

Formateur

Emmanuel ROCH Responsable pôle formation et vie associative CDOS 74 – Conseiller et formateur sur le développement des associations.

Contacts

Pour tout renseignement concernant nos formations :
Jeanne Chignier – Coordinatrice formations
formation@savaara.fr – 06.30.42.26.56
Pour tout renseignement concernant spécifiquement le suivi de votre inscription :
Melissa Zonzon – Chargée du suivi des inscriptions stagiaires et référente handicap
formation@savaara.fr – 07.68.43.57.32

Formulaire d'inscription

Informations pratiques

Lieu : Grenoble
Date : 9 avril 2027
Durée : 7h
Format : Formation 100% présentiel en inter-associations
Rythme : continu
Tarifs : 455€ net de taxe
Modalités de financement : selon votre situation, nous étudions les possibilités de financement avec vous.
Délais d'accès : Inscription possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, sous réserve des places disponibles.

Suite à votre inscription via le formulaire, nous prendrons contact avec vous dans un délai maximal de 10 jours ouvrés.

Coordination SAVAARA
Siège social : MCC – 4, allée des Brotteaux – CS70270 – 01006 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84010326101 auprès du préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Contact : formation@savaara.fr - 07 68 43 57 32 - www.savaara.fr

Contenu

- Principes généraux d'imposition des associations
- Les critères d'analyse de la fiscalisation ou non des associations Loi 1901
- Les cas d'exonération d'imposition des associations Loi 1901
- Etude et analyse des réponses de l'Administration fiscale
- Grille d'autodiagnostic
- Démarches auprès de l'Administration fiscale : rescrit imposition et méthodologie de rédaction du dossier



Modalités pédagogiques

Méthodes

- Expositive : les règles de l'Administration Fiscale et du Bulletin Officiel des Impôt
- Active : étude de cas, analyse de documents, conception d'une grille d'autodiagnostic
- Expérientielle : rédaction d'un dossier de rescrit imposition, utilisation de la grille d'autodiagnostic

Moyens pédagogiques :

- Outils numériques, chaque participant doit venir avec son ordinateur
- Présentation PowerPoint
- Texte en support papier
- Post-it, paperboard

Supports et outils :

Les supports pédagogiques seront remis via une clé USB pour les éléments utilisés au cours de la formation. Un lien vers un dossier contenant l'ensemble des supports numériques et les photos des productions sera transmis à l'issue de la formation. Des liens vers des ressources complémentaires pour aller plus loin seront également mis à votre disposition.

Modalités d'évaluations

Nous réalisons un positionnement initial par le biais d'un questionnaire envoyé par e-mail en amont de la formation. Une évaluation des acquis est réalisée en fin de formation par le biais d'un QCM, et d'une étude de cas.
Un bilan de la satisfaction à chaud est réalisé à la fin de la formation, par un questionnaire individuel et un bilan oral collectif.
Formation non certifiante (action de formation au sens de l'article L. 6313-1 du Code du travail) : à l'issue de la formation les participants reçoivent une attestation de fin de formation et une attestation des compétences validées au regard de l'évaluation réalisée en cours de formation.
Retrouvez les indicateurs de performance et de satisfaction de nos formations, ainsi que leurs modalités de calcul, sur notre site.

Accessibilité

Nous pouvons adapter le contenu et les modalités de nos formations pour permettre la participation des personnes en situation de handicap. Avant l'entrée en formation, nous analysons avec vous, lors d'un échange préalable, vos besoins de compensation afin d'adapter le positionnement, le contenu, les modalités pédagogiques et les moyens de la formation. Les aménagements mis en place sont suivis tout au long du parcours, et nous mobilisons si besoin nos partenaires du handicap (Agefiph, Cap emploi, Ressource Handicap Formation…).
Vous pouvez l'indiquer dans le formulaire d'inscription en ligne ou solliciter un entretien auprès de Melissa ZONZON (formation@savaara.fr).



Coordination SAVAARA
Siège social : MCC – 4, allée des Brotteaux – CS70270 – 01006 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84010326101 auprès du préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Contact : formation@savaara.fr - 07 68 43 57 32 - www.savaara.fr